

cas pour les soumettre à leurs gouvernements respectifs.

Quant à l'Australie on a suggéré que le gouvernement de cette confédération fournisse et entretienne l'unité australienne de la flotte du Pacifique, moyennant une contribution temporaire du trésor impérial.

Les fonds versés par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande seraient appliqués à l'entretien de l'unité dans les eaux de la Chine; quelques-uns des plus petits bâtiments de cette unité devant stationner dans les parages de la Nouvelle-Zélande. Le cuirassé d'escadre de la Nouvelle-Zélande se tiendrait dans les eaux de la Chine.

Quant au Canada, on a été d'avis que ses deux côtes maritimes ne lui permettaient pas de fournir une unité du même genre dans le moment. On a proposé que le Canada, avec la somme dont il pourrait disposer, commençât à construire des navires du modèle Bristol et des contre-torpilleurs d'un modèle amélioré pour le service des rivières dont quelques-uns se tiendraient près du littoral de l'Atlantique et quelques-uns près de la côte du Pacifique.

En conformité de dispositions antérieures, le gouvernement canadien se chargerait d'entretenir les arsenaux de la marine d'Halifax et d'Esquimalt, et une partie de l'arrangement proposé aux représentants de l'Australie avait trait à l'entretien de l'arsenal maritime de Sydney par le gouvernement de la confédération.

Les représentants du gouvernement canadien ont prétendu qu'il ne serait pas sage de la part du Canada de grouper toute sa flotte dans les eaux du Pacifique. Evidemment, si j'interprète bien les desseins de la conférence, le gouvernement anglais désirait vivement avoir de puissantes forces navales sur le Pacifique. Il y a certaines questions que je discuterai dans une autre circonstance; à présent je me borne à donner un aperçu de notre politique. Tout le monde admettra qu'il serait imprudent de concentrer toutes nos forces navales dans les eaux du Pacifique. Nos représentants, le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre de la Milice ont cru qu'il fallait les répartir entre l'Atlantique et le Pacifique.

On s'est demandé quelles devaient être l'importance et la nature de la flotte que nous établirons au début. Deux projets ont été soumis et discutés; l'un aurait causé une dépense annuelle de \$2,000,000 et l'autre, une dépense de \$3,000,000. Le premier avait trait à sept bâtiments, le second à onze, à savoir, quatre du type Bristol, un du type Boadicea et six contre-torpilleurs. Nous avons décidé d'adopter le second projet, c'est-à-dire celui qui comprend onze navires de guerre. Voilà la flotte que nous entendons créer pour commencer: 4 navires du type Bristol, un du type Boadicea et six contre-torpilleurs. La Chambre sera peut-être curieuse d'apprendre ce qui constitue une unité navale, ce qu'est un bâtiment du type Bristol ou du type Boadicea ou un con-

tre-torpilleur. L'unité navale qui a été proposée et à la création de laquelle le gouvernement impérial contribuera, se compose d'un cuirassé de croisière, du type Indomitable, de trois croiseurs cuirassés, de six contre-torpilleurs et de trois sous-marins.

L'hon. M. FOSTER: Est-ce là la définition d'une unité de combat que donne le gouvernement anglais?

Sir WILFRID LAURIER: C'est la définition de l'unité de combat acceptée par l'Australie, mais il y a plus d'une classe d'unités. Mais, si je comprends bien, c'est celle-ci qui a été adoptée pour l'océan Pacifique et que l'Australie a entrepris d'entretenir avec l'aide du gouvernement de la métropole. C'est aussi celle que le gouvernement anglais a proposée tout d'abord.

La flotte que nous avons promis d'entretenir se composera, ainsi que je l'ai dit il y a un instant, de quatre navires du type Bristol, d'un navire du type "Boadicea" et de six contre-torpilleurs.

Ces appellations sont nouvelles pour cette Chambre, comme elles l'étaient pour moi, et peut-être sera-t-il bon d'expliquer leur signification. Un "Bristol" est un croiseur cuirassé, ce qui signifie qu'il a un pont en acier qui protège toutes les parties vitales du navire. Le tonnage est de 4,800, et la vitesse de 25 nœuds. Le nombre de canons n'a pas encore été déterminé, mais le plus grand de ces croiseurs, l'"Indomitable" porte huit canons. Le "Boadicea" en porte six, bien que probablement le nombre en sera porté à huit. Son équipage s'élève en tout à 391 hommes dont 20 sont des officiers.

L'hon. M. FOSTER: Quelle est la force des canons?

Sir WILFRID LAURIER: Je ne puis le dire parce que la chose n'a pas encore été décidée. Le "Boadicea" est un croiseur non cuirassé de 3,300 tonnes et porte six canons de 4 pouces. Son équipage est de 278 hommes dont 17 sont des officiers. Nous allons construire six torpilleurs d'escadre, classés dans la flottille de rivières. Je vais expliquer ce que signifie cette appellation. Jusqu'à récemment, les torpilleurs étaient construits de façon à pouvoir tenir la mer, on les a appelés de noms de fleuves et rivières des Indes et on les a désignés sous l'appellation générale de flottille de rivières. Le premier lord de l'Amirauté a suggéré que nous construisions un torpilleur d'un modèle amélioré, qu'il a désigné comme navire de flottille améliorée de rivières, cela à cause des qualités qui permettent de tenir la mer. C'est le genre de navires que nous avons adopté. Le coût total de ces 11 navires sera, d'après les calculs de l'Amirauté anglaise, £2,338,000, ou un peu plus de \$11,000,000. Supposant que ces navires soient construits au Canada, il faudra ajouter au